



# DEBATS PUBLICS RELATIFS AUX PROJETS DE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ET ARC EXPRESS

## CONTRIBUTION DE LA VILLE DE JOUY-EN-JOSAS

### Fiche d'identité:

Jouy en Josas (8200 habitants) est une commune de la vallée de la Bièvre, membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, située à la limite des Yvelines et de l'Essonne.

Inscrit tout entier dans l'aire de l'Etablissement Public Paris Saclay, son territoire est en partie (domaines de l'INRA et d'HEC) sous régime OIN (Opération d'Intérêt National).

### 1. Remarques préliminaires :

La présente contribution de Jouy en Josas s'applique aux deux projets présentés simultanément au Débat Public : Réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express.

La ville de Jouy en Josas regrette que, préalablement au Débat Public, qu'elle appelait par ailleurs de ses vœux, aucun rapprochement n'ait été, de fait, réalisé entre les deux projets du Grand Paris et d'Arc Express.

Elle regrette également que le volet financier du projet de transports du Grand Paris ne soit présenté que fin janvier 2011, après la date limite de dépôt des cahiers d'acteurs pour les Collectivités territoriales et les associations.

### 2. « L'intérêt à agir » de Jouy en Josas

Les moyens de desserte par transports publics de la ville de Jouy-en-Josas sont insuffisants : les lignes de bus qui la traversent sont irrégulières du fait des encombrements routiers ; la ligne C du RER souffre de dysfonctionnements dissuasifs pour les usagers. L'absence de dessertes en soirée est également très pénalisante.

Jouy supporte deux fois par jour un trafic de transit important, plus particulièrement en phases de saturation des grands axes voisins (N-118, A-86). La situation va certainement empirer avec la montée en puissance de la fréquentation du tunnel de l'A-86, au Pont Colbert.

Le développement du cluster scientifique sur le plateau de Saclay rendra nécessaire la mise en place d'une liaison Nord-Sud entre le campus situé au sud et les établissements situés au nord sur la commune de Jouy (INRA, HEC, Thalès). Cette liaison devra sans doute se connecter avec le futur tram (T6) de Vélizy.

Si les schémas de transports proposés (Grand Paris et Arc Express) ne concernent pas directement le territoire de Jouy en Josas, ils peuvent avoir sur la commune des effets induits importants, tels que :

- Des reports de trafic sur la circulation locale,
- L'amélioration ou la détérioration des services fournis par les transports existants,
- Un appel d'air financier qui risque d'assécher les ressources nécessaires à des projets plus immédiats.

La présente contribution a pour objectif d'exprimer la position particulière de Jouy en Josas sur tous les points des projets exposés, où la ville a un quelconque « intérêt à agir ». Elle apporte, par rapport au cahier d'acteurs de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dont la ville est membre, des compléments d'analyse et des précisions propres à sa situation particulière.

### 3. Le projet du réseau « Grand Paris » :

La ville de Jouy en Josas n'est pas opposée au principe d'une desserte de transports publics moderne et performante, répondant aux attentes des usagers, en large périphérie autour de l'agglomération parisienne.

Cette desserte rapide en connexion avec les grands aéroports parisiens pourrait d'ailleurs également permettre de faire l'économie du développement de plateformes aéroportuaires locales (Toussus le Noble, Saint Cyr l'Ecole, etc....) particulièrement insupportables aux riverains par des nuisances sonores provoquées.

La ville de Jouy en Josas souhaite que soient respectés les engagements pris par l'Etat, qui conditionnent son adhésion :

- Limitation de l'urbanisation sur le Plateau de Saclay, restreinte aux pôles retenus (campus de Saclay, Satory, ...) par des textes ou des décrets officiels. L'absence d'information sur la politique foncière qui sera mise en œuvre par l'Etablissement Public est, à cet égard, inquiétante.
- Protection et développement d'une agriculture économiquement viable. Il est à noter que, six mois après l'adoption de la loi sur le Grand Paris et à six mois de l'échéance prévue par la dite loi, les 2300 ha de surface minimum « sanctuarisée » n'ont fait l'objet d'aucune avancée.
- Le passage en souterrain du métro projeté. Le récent projet de l'Atelier International du Grand Paris, qui semble ambitionner de faire la synthèse des projets en présence, est à ce sujet préoccupant puisqu'il prévoit le tronçon Massy Saclay Versailles à l'air libre, créant ainsi une coupure incompatible avec le respect du point précédent.
- L'implication des collectivités territoriales dans la définition fine du projet et sa mise en œuvre, y compris dans ses aspects financiers, urbanistiques et fonciers, en cohérence avec le SDRIF révisé.

**Si l'un de ces engagements venait à ne pas être respecté, la ville de Jouy-en-Josas ne pourrait plus adhérer au(x) projet(s) correspondant(s).**

L'absence d'études économiques approfondies, à l'heure du présent Débat Public, ne permet pas de s'assurer de la faisabilité du projet dans les conditions rappelées ci-dessus.

Il est à craindre que cet important projet à long terme absorbe des ressources (rares) de l'Etat ou des collectivités territoriales, qui feraient ensuite défaut à des aménagements de plus grande urgence (cf. ci-après).

Il est à craindre également que les collectivités territoriales soient mises à contribution au-delà du raisonnable.

### 4. Le projet Arc Express :

En l'état actuel des choses, le projet Arc Express ne concerne pas, directement la commune de Jouy. Cependant, le Contrat de Projets Etat-Région 2007 - 2013 en cours d'exécution prévoit l'amélioration du réseau existant et son futur maillage.

### 5. Les attentes immédiates de Jouy en Josas :

La ville de Jouy en Josas souhaite que ces projets coûteux et à long terme ne retardent pas la réponse attendue aux besoins ressentis comme prioritaires par sa population :

- **Amélioration décisive du service délivré par la ligne C du RER** : horaires, fréquence, confort, sécurité, régularité, prolongation jusqu'à Saint Quentin... Tout est à faire,
- **Navettes internes de rabattement entre quartiers et gare,**
- **Amélioration du service routier (bus) entre Jouy et les villes voisines** (Versailles, Vélizy, Buc, etc.) : horaires (soirées notamment), régularité, fréquence ; mise en œuvre d'un axe nord-sud, reliant Saclay Sud à Vélizy, via HEC et l'INRA, dans le respect du site et de la voirie d'une ville historique. Une étude détaillée devra être faite, afin d'analyser les besoins de cet axe Nord-Sud. Seul un transport « léger » serait envisageable.

- **Achèvement rapide de la liaison Est-Ouest en TCSP entre Saclay-sud et Saint Quentin en Yvelines.**

L'augmentation inéluctable des prix des carburants provoquera un report de trafic des véhicules particuliers vers les transports en commun. Ceux-ci devront être au rendez-vous, en qualité et en densité. La priorité est donc, pour Jouy, à « l'irrigation fine » du territoire, avant la mise en place des grands schémas à long terme.

## **6. Un débat prématuré ?**

Un Débat Public qui soulève en tout cas des questions de fond, pour le moment sans réponse :

- Débat sur l'aménagement du territoire : la concentration en région parisienne, jusqu'à quel point ?
- Débat sur les alternatives et les nécessaires comparaisons entre les différents projets,
- Débat sur la justification réelle du système actuellement proposé, au regard des bénéfices attendus pour les usagers (diminution de la charge sur les routes, des temps de transport, des émissions de gaz à effet de serre) et de ses inconvénients,
- Débat sur les rôles respectifs, dans ce projet, des collectivités territoriales et de l'Etat,
- Débat sur l'intérêt qu'il y a, pour développer un cluster scientifique, de déplacer l'université de Paris XI du fond de vallée sur le plateau,

## **7. Conclusion :**

Jouy-en-Josas souhaite en priorité:

- ▶ Que les décisions qui seront prises permettent de répondre rapidement aux préoccupations à court terme des Jovaciens,
- ▶ Que les ambitions légitimes des aménageurs sur l'évolution à plus long terme des transports dans la partie sud du territoire, respectent et valorisent le caractère exceptionnel du plateau agricole de Saclay, de la vallée de la Bièvre et de la ville de Jouy-en-Josas elle-même.

Annexe à la délibération du conseil Municipal n°13 -012011 du 18 janvier 2011.

Mairie de Jouy en Josas  
Avenue Jean-Jaurès BP 33  
Téléphone : 0139201111  
E-mail : [mairie@jouy-en-josas.fr](mailto:mairie@jouy-en-josas.fr)  
Site internet : [www.jouy-en-josas.fr](http://www.jouy-en-josas.fr)

**CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC SUR LES PROJETS DE RESEAUX DE  
TRANSPORT PUBLIC « GRAND PARIS » ET « ARC EXPRESS ».**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment le III de l'article 3,

Vu le décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au grand Paris,

Vu la loi n° 2006-438 du 14 avril 2006 relative au fonctionnement du Syndicat des transports d'Île de France,

Considérant le discours du Président de la République sur le Grand Paris du 29 avril 2009,

Considérant l'étude d'impact établie en application de l'article 8 de la Loi Organique n° 2009-403 du 15 avril 2009, relative à l'application des articles 34-1 et 44 de la Constitution,

Considérant la lettre du Président de la Commission Nationale du Débat Public en date du 27 août 2010,

Considérant la loi sur le Grand Paris et le projet correspondant,

Considérant le projet régional Arc Express,

Considérant la double saisine de la Commission Nationale de Débat Public sur les deux projets,

Considérant l'invitation faite aux collectivités d'exprimer leur position avant la fin janvier 2011, à défaut de quoi leur avis serait réputé favorable,

Considérant la délibération prise par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc en date du 7 décembre 2010,

Considérant la délibération du SIEAPVB (Syndicat Intercommunal d'Etude d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre) en date du 25 novembre 2010,

CONSIDERE comme nécessaire que la Ville de Jouy en Josas exprime sa position en fonction de sa situation particulière et en complément des cahiers d'acteurs de Versailles Grand Parc et du SIEAPVB respectivement,

SOULIGNE l'intérêt de Jouy en Josas pour une amélioration rapide des transports existants sur le Plateau de Saclay et dans la Vallée de la Bièvre,

ADOpte le document ci-joint, à titre de contribution de la Ville de Jouy en Josas au Débat Public sur les projets de réseaux de transport public « Grand Paris » et « Arc Express »,

PREND ACTE de la transmission de cette contribution à la Commission Nationale de Débat Public et aux Commissions Particulières de Débat Public.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations  
Jouy-en-Josas, le 18 janvier 2011.

Le Maire,

  
Jacques BELLIER.